**Assemblée plénière du 21 février 2014**

VŒU

Déposé par le groupe Europe Ecologie-Les Verts-Partit Occitan

**Pour une réforme du code minier assurant transparence et prise en compte des territoires**

Le 10 décembre 2013, le Conseiller d’État Thierry TUOT a remis aux ministres de l’Écologie et du Redressement productif le rapport du groupe de travail qu’il présidait sur la réforme du code minier. Pendant plus d’un an, ce groupe s’est réuni pour poser les jalons d’une modernisation de ce code (datant de 1810). Sur la base de ce travail, un projet de loi devrait être présenté en Conseil des ministres au printemps 2014.

Tout au long de la phase rédactionnelle, l’Association des Régions de France (ARF) s’est investie dans les travaux du groupe TUOT, en demandant l’adaptation du code aux principes actuels de l’information publique environnementale (Convention d’Aarhus), de la Charte de l’Environnement et de la démocratie locale. La prise en compte des demandes de l’ARF est globalement satisfaisante. Toutefois, les travaux remis aux ministres appellent à certains arbitrages politiques, afin de garantir une réelle prise en compte des enjeux des territoires liés aux activités couvertes par le code minier.

**La Région Provence-Alpes-Côte d’Azur demande au Gouvernement, dans le cadre de la réforme du code minier, d’intégrer les propositions portées par les régions, permettant** :

- de garantir la transparence et l’information le plus en amont possible sur les zones impactées, sur les ressources prospectées, mais aussi sur les techniques d’exploration et d’exploitation envisagées, et sur le montage financier des projets ;

- d’assurer la concertation avec l’ensemble des acteurs tout au long du projet, au moyen d’un « Groupement Momentané d’Enquête » (proposition du rapport TUOT), procédure originale d’association du public et des collectivités disposant de moyens propres, qui pourra être saisi durant toute la vie du projet par le public et les collectivités ;

- d’instaurer un Schéma régional d’orientation des activités minières, permettant une meilleure prise en compte des enjeux des territoires, avec l’objectif de mettre en cohérence l’ensemble des schémas régionaux élaborés sur notre territoire régional (SRADDT, SRCAE, SRCE, Stratégie Globale pour la Biodiversité) ;

- d’impliquer les collectivités territoriales dans les décisions concernant la fiscalité minière et l’après-mine.